

LE 9 JANVIER, LES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT SERONT EN GRÈVE POUR OBTENIR LE RETRAIT DU PROJET MACRON DE RÉFORME DES RETRAITES

Après plus d'un mois de conflit, de nombreux éléments objectifs montrent que nous pouvons obtenir enfin satisfaction sur nos revendications légitimes en matière de retraites.

En effet : **le gouvernement a subi un double échec**. Le premier est **le pari perdu de l'épuisement du conflit** pendant la période de fêtes. Le second est celui de la bataille des idées : **l'opinion publique est toujours majoritairement favorable au mouvement** et de plus en plus de professions se mettent en action promettant de **faire du 9 janvier une journée de mobilisation historique**.



EDOUARD, TU NOUS MENS !

E. Philippe a beau faire le grand écart, contrairement à ce qu'il prétend rien n'est bon dans cette réforme. Jugez par vous-même !

• Salariés nés avant 1975 non concernés ?

FAUX ! Dès 2022, ils subiraient un report de l'âge de départ (âge légal de 62 ans) et une baisse du niveau de leur pension du fait de la décote de 5% par an s'ils partent avant 64 ans (« **l'âge pivot** », celui supposé permettre l'équilibre ressources (= cotisations) / dépenses (= pensions versées)).

• Le niveau des pensions sera garanti ?

FAUX ! La pension serait calculée sur **le salaire moyen de l'ensemble de la carrière**, y compris les années de vaches maigres (temps partiel subi, périodes de chômage ou de précarité) en lieu et place des 25 meilleures années comme actuellement.

FAUX encore ! La pension serait amenée à baisser mécaniquement à cause de la « règle d'or » : le **montant total des pensions serait enfermé dans le volume de 14% du PIB** (volume actuel), sans tenir compte du fait que le nombre de retraités et leur espérance de vie augmentent. Pas besoin d'être expert en maths pour voir que la pension de chacun va baisser : plus de retraités mais le même gâteau à se partager !

• La loi garantira la valeur du point ?

FAUX ! D'abord parce que ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire. Ensuite parce que **le gouvernement entretient la confusion** : ce n'est pas la

« **valeur des points acquis** » qui permettrait de calculer la pension (par exemple 10 euros de cotisations = 1 point) mais la « **valeur de service** » du point (par exemple, chaque point donne droit à 0,55 euro de pension annuelle) ; or, **aucune garantie n'est donnée sur cette valeur de service** (si ce



n'est qu'elle devra permettre de contenir le montant total des pensions dans l'enveloppe des 14% du PIB !).

• Des mesures correctives pour les femmes ?

FAUX ! Toutes les projections sont défavorables aux femmes et la réversion serait limitée. Actuellement, dans le régime général, les mères ont une majoration de pension de 10% à partir du 3^{ème} enfant et une majoration de 8 trimestres de cotisations par enfant. Avec la réforme, **ces dispositifs sont remplacés par une majoration de 5% dès le 1^{er} enfant** (pas automatiquement donnée aux mères d'ailleurs, les parents choisiront lequel d'entre eux la prend, avant les 5 ans de l'enfant !). **Cette mesure est moins favorable que le cumul des 2 qu'elle est sensée remplacer.**



• Le système proposé est plus juste ?

FAUX ! « **Tous pareils à 60, 62 ou 70 ans** » c'est l'arnaque grand format. Il n'y a pas de régimes « spéciaux » de retraite, **il y a des régimes adaptés aux nuisances et souffrances au travail** (pour exemple, l'espérance de vie des 250 égoutiers de Paris est en moyenne de 58 ans, n'est-ce pas justice qu'ils partent en retraite à 52 ans ? Imagine-t-on des danseuses faire des entrechats sur la scène de l'Opéra à 64 ans ? ... ?)



• L'âge moyen actuel de départ est de 64 ans ?

FAUX ! Il est de **62 ans** (en intégrant la pénibilité et les carrières longues) et 1 salarié sur 2 n'est plus en activité quand il liquide sa retraite. L'Insee constate un **pic des ruptures conventionnelles à 59 ans** (25% des fins de CDI des séniors contre 16% pour l'ensemble des salariés) qui risquent d'augmenter encore avec le développement des ruptures conventionnelles collectives.

CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES.

TOUS EN GRÈVE ET À LA MANIF INTERPRO LE 9 JANVIER !

RDV 13h30 Place de l'Arquebuse Auxerre

à l'appel de La CGT, la CGC-CFE, FO, FSU, SOLIDAIRES, l'UNEF et l'UNL



Retarder le départ en retraite revient à mettre à la charge de l'assurance-chômage des salariés dont on sait qu'ils ne retrouveront pas d'emploi du fait de leur âge et à les contraindre à **attendre la retraite en ne subsistant que grâce au RSA** (à partir de 55 ans, la durée d'indemnisation de l'assurance chômage est de 3 ans)

• De nouvelles garanties pour prendre en compte la pénibilité ?

FAUX ! Comment croire E. Philippe quand **c'est son gouvernement qui, en 2017, a supprimé 4 des 10 critères de pénibilité ouvrant droit à un départ anticipé ??** Et pas des moindres : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, expositions à des agents chimiques dangereux et vibrations mécaniques.

• La France n'ira pas vers la capitalisation des retraites ?

FAUX ! L'exclusion du système de 10 % des cadres (ceux qui gagnent plus de 7 000 € net), les obligeraient de facto de capitaliser dans les banques ou assurances pour maintenir leur niveau de vie une fois à la retraite. **La connivence du gouvernement et du président avec le fonds de pension BlackRock**, mastodonte états-unien de la finance qui rêve de mettre la main sur l'épargne retraite française (230 milliards d'euros en perspective, quand même), n'est plus un secret.



PANCHÔ

AMAD

LA RETRAITE DES JEUNES SACRIFIÉE

Pour vous, la retraite c'est ... loin !



Mais... vous connaissez des gens de 50 - 60 ans, déjà usés par leur boulot et qui, face à un travail pénible, peu enrichissant, guère motivant, ne tiennent que parce qu'ils savent que, bientôt, ils pourront partir en retraite.

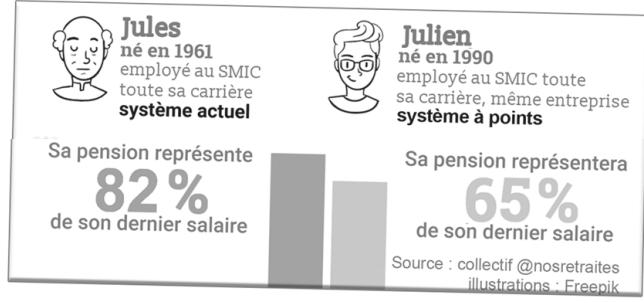
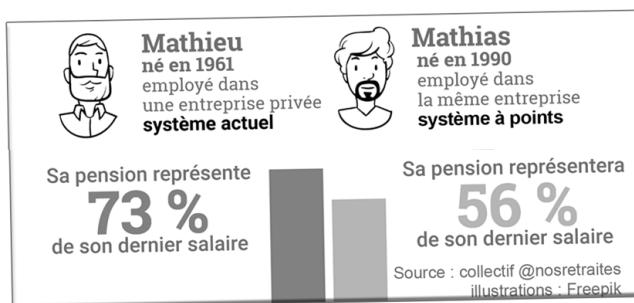
Alors, un instant, imaginez-vous à leur place, dans 40 ou 45 ans, quand le gouvernement vous dira : « tu veux partir à la retraite mon vieux ? Ben on est incapable de te dire quel sera le montant de ta pension, juste on peut t'assurer qu'elle va sacrément décrocher de ton dernier salaire ; surtout si tu as eu des périodes de chômage ou de temps partiel au cours de ta vie professionnelle ».

LA RETRAITE, C'EST COMME L'HORIZON, PLUS OU AVAUCHE, PLUS ELLE RECULE.



Les jeunes et même les quarantenaires et trentenaires d'aujourd'hui devront travailler 2 à 4 années de plus que leurs aînés pour avoir une retraite comparable.

Les illustrations ci-dessous comparent 2 personnes ayant chacune commencé à travailler à 22 ans, avec aucune interruption de carrière (ni chômage, ni temps partiel : des veinardes !) et prenant sa retraite à 64 ans, après avoir cotisé 42 ans. Seule différence : **l'une est née en 1990, l'autre en 1961.**



9 janvier, départ manif 13h30 Place de l'Arquebuse Auxerre

Les jeunes aussi sont concernés !!